L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, 20 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU rue St. Philippe un bracelet en or pour enfant. Une récompense sera payée à la personne qui le rapportera 176 1/2 rue St. Philippe. 20 mai—2 f.

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans —William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,895.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Dufour, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle Orléans, 14 mai 1886.

Signé: E. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17,940—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée à tenue pardevant Me Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Benjamin Jr. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.

A. L. TISSOT, Juge.
(Signé)

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
12 mai—3f en 30 jrs Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis A. Wiltz vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une reunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Wiltz soit tenue et convoquée pardevant H. R. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un repit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que John G. Jenkins soient suspendues, et que R. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f en 5jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants :

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Mulle, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoieries, et pour les motifs allégués ordonnés par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demande prise déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens ; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Kampe Bonnecaze, femme du dit Bonnecaze, comme curatrice ; que conformement à la loi il sera nommé un dit interdit un sous-curateur.

Jugement rendu le 21 avril 1886.

Jugement signé le 27 avril 1886.

A. L. TISSOT,
(Signé) Juge.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.

JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Député Greffier.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. B. SOMMERVILLE.
OMER VILLERÉ.
18 mai—5f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session prochaine, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permettra à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p & p 30j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un bill en faveur d'Emile Landreu et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de *National Library Company of Louisiana*, leur capital social de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'au 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, par une action générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Les dites sollicite ses soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER,
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.

HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 fen 30 j En liquidation.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hermina Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,292—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 juin 1886, à midi, la propriété decrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Robertson, désigné comme No 28 sur un plan de Redin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, notaire, et mesurant 30 pieds de front sur deux cent quatre-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—15, 17, 18, 20, 22—juin 1, 8, 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisir et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par la ligne industrielle Upper Bayou Park, les rues Magasins Calhoun et Carondelet, comme l'Ilet numéro vingt-neuf de Bartlett ; le dit lot est de figuré sur un certain plan dressé après un plan du dit Ilet, dressé par Arthur de Armas, maintenant voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à l'acte de vente de Jos. Bonnecaze au dit Ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur de face à la rue Calhoun, cent trente pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne de derrière du dit numéro vingt (20) et cent quatre-vingt-dix pieds de large sur la ligne du fond.

Saisi par le défendeur par un achat de plaintif conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mary Levy vs George W. Wintz et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 6,470—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan public, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt deux et vingt trois dans l'Ilet borné par les rues Caspel Broad, Wintz et Douane, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Geo. W. Wintz.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—3f en 5jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.

L.S.L.

—DES—

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $150,000..	$150,000
1	do de 50,000..	50,000
1	Lot de.....	20,000
2	Lots de.....	10,000.. 20,000
4	Lots de.....	5,000.. 20,000
20	Lots de.....	1,000.. 20,000
50	Lots de.....	500.. 25,000
100	Lots de.....	200.. 20,000
200	Lots de.....	100.. 20,000
600	Lots de.....	100.. 60,000
1000	Lots de.....	50.. 50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après la même tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500

2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, a en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ontraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

Liste Officielle

—DES—

Commissaires et greffiers d'élection

Nommés par le Contrôleur de l'Enregistrement pour la Paroisse d'Orléans et devant servir à l'élection, qui aura lieu le 20 mai 1886, pour un Représentant au Congrès pour le Deuxième District Congressional, conformément à la Section 15 de la Loi No 58 de l'Assemblée de la Louisiane.

PREMIER WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Jno. B. Whoa'ago, 366 Tchoupitoulas; John Devine, 468 Tchoupitoulas; Thos Richards, Rép., 361 Tchupitoulas.
Greffier—Gary Driscoll, 467 Tchoupitoulas.

Poll No 2.

Commissaires—Daniel Markey, 130 Chippewa; Edw. Kelly, 298 Annonciation ; Clarence Smoot, Rép., 231 Constance.
Greffier—Frank Bishop, 84 rue Race.

Poll No 3.

Commissaires—Edw. Shields, Race et Chippewa; John Sullivan, 104 Market; W. T. J. Baptist, Rép., 111 Melpomène.
Greffier—Eugene Fox, 411 Magazine.

Poll No. 4.

Commissaires—E. J. O'Brien, Prytanée et Melpomène; Denis Brady, 460 St-Charles; Chas. Davis, Rép. 441 St-Charles.
Greffier—Matt Sullivan, 419 Sud Remparts.

Poll No. 5.

Commissaires—Alex Horn, 481 Dryades; Thos. J. Finan, 457 Remparts; T. C. Terrell, Rép. 415 Franklin.
Greffier—Douglas Jenkins, 501 Franklin.

Poll No. 6.

Commissaires—Wm. Eagan, 450 Melpomène; A. A. Edwards, 414 Thalie; John Weaver, Rép. 438 Melpomène.
Greffier—Florence Healey, White et Melpomène.

DEUXIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—Geo. Hodgins, 259 Tchoupitoulas; Robt Hilbert, 244 Tchoupitoulas; Ed. Jenkins, Rép. 47 Gaienné.
Greffier—Andrew J. Dunn, 42 Calliope.

Poll No 2.

Commissaires—John J. Thomas, 40 Calliope; Edward Grinnell, 70 Constance; Thos. Berley, Rép., Gaiennie et Magazine.
Greffier—Thos. Clark, 77 Constance.

Poll No 3.

Commissaires—David O'Leary, 319 Baronne; Peter Boylan, Erato et Chartres; Frank McIntyre, Rép., 161 Calliope.
Greffier—A. W. Harper, 239 Baronne.

Poll No 4.

Commissaires—James Wood, 339 Dryades; Hy. Hourbreight, Erato et Carondelet; Lorenzo Parker, Rép., White et Thalie.
Greffier—James Maney, 234 Delord.

Poll No 5.

Commissaires—Edw. Halligan, 286 Clio; M. J. Higgins, White et Clio; J. A. Haley, Rép., 333 Freret.
Greffier—Thos. Reynolds, Erato et Franklin.

Poll No 6.

Commissaires — James Goodwin, Erato et Howard; Aug Bradburg, Erato et Liberty; James White, Rép., Redbarth rues Delord.
Greffier—F. L. Fisher, 321 Erato.

DIXIEME WARD.

Poll No 1.

Commissaires—John Feeney, Jackson et Rousseau; Jas. Dennis, Philip et Rousseau; Wm. Macklin, Rép., Philip et Rousseau.
Greffier—Pat Bellew, Philip et Rousseau.

Poll No 2.

Commissaires—J. B. McMurray, 145 Première; D. J. Doran, Jackson; John Story, Rép., 144 Josephine.
Greffier—John Kelly, 410 Annonciation.

Poll No 3.

Commissaires—John Lynch, 47 Rousseau; John Garvey, 313 Constance; Henry Clay, Rép., 1 Ste Marie.
Greffier—Geo. Duchert, 221 Joséphine.

Poll No 4.

Commissaires—Jas. O'Hara, 160 St. Mary; Conrad Leightenan, 130 1/2 Joséphine; J. E. Renne, Rép., 45 Jackson.
Greffier—E. K. Bliss.

Poll No 5.

Commissaires—C. A. McMurray, 403 St André; Otto Emmet, 97 Coliseé; Alcide Pocte, Rép., 375 Philip.
Greffier—John B. Sliger.

Poll No. 6.

Commissaires—Peter Kearney, 487 1/2 Joséphine; Pat Moran, Franklin et St André; L. E. Simms, Rép., 398 1/2 Philip.
Greffier—Jas. McEvoy, Félicité, entre Remparts et Bassin.

Poll No. 7.

Commissaires—Albert Duffy, Première, entre Freret et Locust ; Jno. Lawler, Première, entre Freret et Locust ; Wm James, Rép., 535 Jackson.
Greffier—Jos. Purcell, Joséphine et Freret.

ONZIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—R. B. Chambers, Tchoupitoulas, entre Sixième et Septième ; H. Palmer, Water et Sixième ; R. R. Davis, Rép., 1029 Tchoupitoulas.
Greffier—Frank Huer, Sixième et Tchoupitoulas.

Poll No 2.

Commissaires—Alphonse Bobet, Neuvième et Annonciation; M. Christoffer, Fullon et Pleasant; Chas. Hoffman, Rép., 211 Laurel.
Greffier—Jacob Harter, Pleasant, Chippewa et Annonciation.

Poll No 3.

Commissaires—M. J. McAdam, 106 Washington; F. Adolp, Quatrième, Laurel et Annonciation ; Gus. Harmons, Constance, Première et Deuxième.
Greffier—Geo. Haas, Rép., Neuvième, Laurel et Annonciation.

Poll No 4.

Commissaires—W. F. Patton, Washington, Prytania et St. Charles ; E. D. Willet, Neuvième et Prytania ; Jas. Griffen, Rép., Troisième et St Patrick.
Greffier—Robt. Walker, Camp, Quatrième et Washington.

Poll No 5.

Commissaires—J. Finnerty, rue Deuxième, entre Baronne et Dryades ; Jno. Puttork, Septième et Dryades ; Hy. Johnson, Rép., Sixième et St Denis.
Greffier—Hy. Miller, rue Deuxième, entre St-Denis et St. Patrick.

Poll No 6

Commissaires—J. Gleason, Seconde et St-Denis ; Phil. Hunting, Huitième et St-Denis ; Jordan Allen, Rép., 346 Harmonie.
Greffier—Jas. McCormack, Seconde et St-Denis.

Poll No 7

Commissaires—Ed. Rose, Dryades et Seconde ; J. Schaff, Troisième et St-Denis, Josa Richards, Rép., 409 Harmony.
Greffier—John Traut, Quatrième, entre St-Patrick et St Denis.

DOUZIÈME WARD.

Poll No 1

Commissaire—J. Rouleau, Tchoupitoulas et Constantinople ; E. Nelson, Tchoupitoulas et Constantinople ; Chas. Lewis, Rép., 1050 Magazine.
Greffier—Chas. Babuck, Austerlitz et Laurel.

Poll No 2

Commissaires—W. B. Wilson, 935 Magnolia ; F. W. Bacby, Austerlitz et Laurel ; John Barnes, Rép., 49 Painters.
Greffier—Reuben Harris, Louisiana avenue et Constance.

Poll No. 3.

Commissaires—M. T. Ducros, Prytanée et Amelia ; Olon Elmer, Tchoupitoulas et Avenue de la Louisiane ; Hy Maxwell, Rép., 1775 Pitt.
Greffier—Albert Wessock, Camp et Milan.

TREIZIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires—J. P. Gallagher, 33 Jéna ; Jno. Perteclot, 1139 Magasins ; C. B Augustus, Rép. 15 Harmony.
Greffier—H. R. Arbo, 64 Avenue Napoléon.

Poll No. 2.

Commissaires—M. F. Michel, 806 Constance ; J. S. Alfred, 98 Avenue Napoléon ; Y. R. Locor-Grand, Rép.
Greffier—Hy Zeller, 1174 Magasins.

Poll No. 3.

Commissaires—A. G. Lobdell, Avenue Napoléon et Jena ; T. L. Rose, 1207 St Charles ; A. Thomas.
Greffier—Geo. H. Dwyer, 1449 St-Charles.

QUATORZIÈME WARD.

Poll No. 1.

Commissaires — P. J. O'Dowd, Octavia et Jersey ; Philip Weisin, avenue Napoléon et St-Charles ; Pap Gibert, Rép., Walnut et Lavée.
Greffier—Mike Walsho, Jersey, Joseph et Arabella.

Poll No. 2.

Commissaires — Edward Ganche, Joseph et St-Charles ; Joseph Rau, Jr., Lowerline près Oak ; Jos. Williame, Rép., Walnut, Elisabeth et Market.
Greffier—Edward Weyman, Edmond et Victor.

SEIZIEME WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Wm. Apfiel, Short, Levée et St-Charles ; Dan Stiger, Levée, Burdette et Adams ; S. J. Wright, Rép., DeArmas, Clinton et Hilary.
Greffier—Otto Stock, Adams et DeArmas.

Poll No 2.

Commissaires—R. M. Bowers, Short, Seconde et Burthe ; John Weible, Troisième et Adams ; Geo. Messiah, Rép., Harrison, Adams et Hilary.
Greffier—R. Degreve, St-Charles, entre Adams et Hilary.

DIX-SEPTIEME WARD.

Poll No 1.

Commissaires—Geo. Windstein, Quatrième et Leonidas ; Ed. Elliott, 34 Dublin ; Wm Mantell, Rép., 86 Jefferson.
Greffier—John Augustin, Madison, entre Seconde et Burthe.

Poll No 2

Commissaires—Adam Hunsinger, Jeannette, entre Leonidas et Jefferson ; Jos. Dreesdorff, Cinquième et Monroe ; Frank Palumbo, Rép., Dublin et Seconde.
Greffier—Jacques Vidou, Levée et Jefferson.

Poll No 3.

Commissaires—Adam Meininger, Lake End, Christ Lang, Lake End ; Thos English, Rép., 86 Jefferson.
Greffier—Thos. Brunning, Lake End.
Nouvelle-Orléans, 13 mai 1886.

ALEX. BREWSTER,
Contrôleur de l'Enregistrement.
14 mai—6f

VACCINATION.

Mme **BAUSSET, Accoucheuse,**
RUE REMPARTS, 193,
Vaccine tous les jeudis, à 4 heures.
29 avril—1m—3f par sem

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux sous les yeux desquels le présent avis tombera :

Attendu que Henri Samory acquis à l'enchère publique dont la crée a été faite par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, pour la paroisse d'Orléans, le Sept jour du mois d'Août 1885, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 30 Juin 1885, dans l'affaire de E. H. Samory vs Claude P. Samory et autres, No 14,351 de son dossier, les propriétés ci-après décrites, a demandé à cette Cour de lancer une monition ou de publier un avis conformément aux sections 2270, 2271, 2272et 2273 de l'acte No 95, approuvé le 16 Mars 1870, et communément connu comme les statuts révisés de la Louisiane.

Qu'il soit donc un par tous ceux ici intéressés, qu'ils sont cités et assignés, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui peuvent faire valoir un droit, ou titre ou une réclamation contre les propriétés ci-après décrites, par nullité d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la vente ordonnant la vente, ou par suite d'une irrégularité ou illégalité dans l'évaluation des propriétés ou les annonces relatives à l'époque ou à la façon dont elles ont été faites, ou autrement, par suite de défauts quelconques, de faire connaître, dans les trente jours qui suivront cette date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la vente ne doit pas être confirmée et homologuée. A la dite vente des propriétés ci-après décrites, M. Henri Samory en est devenu l'acquéreur, au prix et pour la somme de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix sept dollars cinquante sous ($9297.50).

Description des propriétés :

1° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'Ilet No 271, borné par les rues Euphrosine, Calliope et Randon et l'avenue Hagan, mesurant, d'après la mappe de la ville, trois cent quatre-vingt-neuf pieds, et quatre lignes par Euphrosine et Calliope ; deux cent seulement pieds, huit pouces et six lignes par Randon ; et deux cent quarante-neuf pieds, huit pouces par l'avenue Hagan. Etant le même immeuble acquis au nom de Henri Samory à une vente du Shérif de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il fait foi en acte enregistré au bureau des Transferts de cette ville, livre 95, folio 124. Les deux tiers de la propriété ci-dessus appartenant à la communauté d'acquets et de gains qui existait entre M. et Mme Claude P. Samory, ainsi que déclaration en acte faite dans l'inventaire des biens de la succession de la dite dame Samory, enregistré à cette honorable Cour, en date du 19 mars 1885.

2° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro quatre du carré d'Ilet borné par les rues Romainville, Bagatelle, Johnson et Gayoso, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur chacune des rues Romainville et Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix-neuf et vingt du carré d'Ilet borné par les rues Romainville, Johnson, Bagatelle et Gayoso, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur chacune des rues Romainville et Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-deux et vingt-trois du carré d'Ilet borné par les rues Romainville, Johnson, Bagatelle et Gayoso, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur chacune des rues Romainville et Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-quatre et vingt-cinq du carré d'Ilet borné par les rues Romainville, Johnson, Bagatelle et Gayoso, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur chacune des rues Romainville et Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros vingt-six et vingt-sept du carré d'Ilet borné par les rues Romainville, Johnson, Bagatelle et Gayoso, et mesurant quatre-vingt-dix pieds de front sur chacune des rues Romainville et Johnson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Espagne, Gayoso, Bagatelle et Morales, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de façade sur Espagne, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Duckel, notaire.

7° Les trois-quarts indivis d'un terrain nouveau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant ou quelque sorte, situé dans la paroisse d'Orléans à environ trois milles de la Cathédrale de St. Louis, sur le côté droit, partant de la ville, et désigné par les numéros six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze et seize du plan du 20 avril 1858, de A. Castaing, déposé en l'étude de A. Boriocourt, notaire, les dits numéros de terre ayant chacun trente pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et bornés comme suit : Chacun desdits numéros de terre, sur la rue Bourgogne, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, jusqu'à l'angle de la rue Toulouse et Remparte, et mesurant vingt-trois pieds de façade sur ladite rue des Remparts, sur soixante-six pieds sept pouces et six lignes de profondeur rue Toulouse. Etant le même acquis par achat de Jean Ringé au nom de Henry Samory, ainsi qu'il fait foi en acte passé pardevant A. Barnett, notaire, en date du quatorzième jour de janvier 1865, inscrit au bureau de l'immeuble de cette ville, registre 46, folio 372, déclaré et attesté dans l'inventaire ci-dessus mentionné : que les trois-quarts de ladite propriété appartenaient à la succession de ladite Mme Samory.

8° Les deux tiers indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Delord, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Barrie, arpenteurs, en date du 7 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 de livre des plans No. 7.

Le dit terrain mesurant dans le cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal deux cent trente-et un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Bourse ; trente-et-quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton ; et trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue David. Etant le même terrain acquis par H. Samory par achat de Mme De Pontalba comme en fait foi un acte passé pardevant A. Duckel, notaire, daté du 1er Mai 1867, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 92me, folio 435, également déclaré à l'inventaire dans l'inventaire du 19 Mars 1885 ; que les deux tiers du dit carré d'Ilet, appartenant à la succession de la dite dame Samory.

9° Les trois-quarts indivis d'un terrain situé dans le deuxième district de cette ville désigné par le numéro cinq du carré d'Ilet borné par les rues Tupil, St Pierre, Miro et la Promenade Carondelet, sur un plan dressé par L. Surgi, soyer en date du 10 octobre 1844, et déposé en l'étude de F. L. Lafarche, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente pieds de façade rue Tonti, trente-six pieds pouces et vingt lignes sur la limite inférieure ; sur quatre-vingt quinze pieds deux pouces et sept lignes, d'un côté, et quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces de profondeur de profondeur sur la ligne de division du terrain six.

Etant la même propriété acquise par le dit Henri Samory, en vertu du shérif de cette paroisse, ainsi qu'en fait foi un acte date du 22 août 1866, enregistré au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 95, folio 189, dans lequel les précédents, ces deux tiers de ladite propriété appartenant à la succession de ladite dame Samory, ainsi que déclaration en est faite par le dit Henri Samory.

10° Les trois-quarts indivis d'un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'Ilet borné par les rues Espagne, Gayoso, Bagatelle et Morales, désigné comme le terrain No Deux, et mesurant vingt-cinq pieds deux pouces et quatre lignes de façade sur Espagne, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles. Le tout selon un plan dressé par A. Persac, daté du 21 avril 1869, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire.

Cond'tions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6,13,20,27—juin 3, 8

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

SIMON BLOCH vs. VICTOR DE BOUCHEL—No 11,343—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, le vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, quinzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue de l'Ange, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

1° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la Nouvelle-Orléans, dans la Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Coisse, Sixième et Prytania, désignés par les numéros Cinq et Six du plan de Thomas Banks, Ecuyer, en date du 29 Août 1857, enregistré au bureau de l'immeuble de cette ville, registre 46, folio 435me, également déclaré et attesté par le dit H. Samory dans l'inventaire ci-dessus mentionné ; que les deux tiers du même carré d'Ilet appartenaient à la succession de la dite Mme Samory.

4° Les deux tiers indivis d'un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par la lettre A, borné par l'avenue Carrollton et les rues Canal, David et Delord, composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit inclusivement, d'après un plan dressé par Olivier et Barrie, arpenteurs, en date du 7 mars 1867, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No. 22 de livre des plans No. 7.

Le dit terrain mesurant dans le cent trois pieds huit pouces et sept lignes de façade rue du Canal deux cent trente-et un pieds neuf pouces et une ligne de façade rue de la Bourse ; trente-et-quatorze pieds six pouces et six lignes de façade Avenue Carrollton ; et trois cent treize pieds quatre p